

MURIN À OREILLES ÉCHANCRÉES

Myotis emarginatus



Statut national :
VULNERABLE

Espèce protégée

Directive Habitats
Faune Flore :
Annexe II et IV

Berne : Annexe II

DESCRIPTION

Chauve-souris de **taille moyenne** de 5 cm de long et 23 cm d'envergure. Elle possède des oreilles avec une nette échancre. Son pelage d'apparence laineuse est beige sur le ventre et brun-roux sur le dos.

GÎTES

Été : Espèce la **moins lucifuge** d'Europe. Le Murin à oreilles échancrées s'installe dans des gîtes variés (écorce décollée, cavité souterraine, église ...) et favorise les endroits spacieux comme les **combles** des grands bâtiments. Les femelles se rassemblent en petits groupes plus ou moins importants, souvent en colonie mixte.

Hiver : D'octobre à fin mars, il est essentiellement **cavernicole** et recherche une température inférieure à 11°C. Il hiberne parfois en essaim.

TERRITOIRE DE CHASSE - ALIMENTATION

Il chasse au plus près du feuillage des arbres dans les **zones boisées**, les prairies, les vergers et les jardins dans un rayon de 10 km autour du gîte.

Le Murin à oreilles échancrées capture principalement des **araignées et des mouches**.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species



Source: INPN

En Poitou-Charentes : la population régionale hibernante est l'une des plus importantes de France.

On dénombre 4380 individus hibernant dans la région dont 530 en Charente-Maritime.

MENACES

Rénovation des bâtiments, aménagement des combles, dérangement, traitements chimiques des charpentes, utilisation des pesticides dans les champs.



Crédits photographiques :
Philippe JOURDE

Rédaction et mise en page :
Elisa DAVIAUD

©SEPN LPO

